

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°23-04. COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Reçu en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID: 038-243801255-20230406-D23\_042-DE

Acte mis en ligne le : 13/04/2023

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 32

L'an 2023, le jeudi 06 avril à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de Patrick CASTAING, Vice-Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

<u>Présents</u>: Julie GASS-VERNAY, André QUEMIN (Bonnefamille); Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay); Laurence MUCCIARELLI, Alain NEPLE, Christian REY, Alexandra THOMAS (Diémoz); Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay); Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, (Heyrieux); Maryline TASCIOTTI (Oytier-Saint-Oblas); Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche); Isabelle BOUQUET, Patrick CASTAING, Brigitte GROIX, Valérie MICHA-FRACHON, (Saint Georges d'Espéranche); Murielle MUSTI, Régis ROUSSEL (Saint-Just Chaleyssin); Ludovic HIRTH, Bernard JULLIEN (Valencin).

<u>Absents</u>: Daniel ANGONIN, Fabien BICHET, Michel CARLES, Véronique CHARDON, Vanessa DEVAUX, Valérie GENDRIN, Isabelle HUGOU, Robert PARISET, René PORRETTA, Patrick ROSET, Joël TERRY.

<u>Procurations</u>: Daniel ANGONIN à Martine CHASTAGNARET

Michel CARLES à Régis ROUSSEL Valérie GENDRIN à Michel REVEYRAND Isabelle HUGOU à Murielle MUSTI Robert PARISET à Christine FASSINOT Patrick ROSET à Christine NOWAK Joël TERRY à Brigitte GROIX

## ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DE SERVICES PETITE ENFANCE/ENFANCE/JEUNESSE – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023

Classification contrôle de légalité: 7.5.1

La Communauté de Communes a confié la gestion de certains de ses services petite enfance/enfance/jeunesse à des associations, dans la continuité du mode de gestion retenu par les communes avant transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Les ressources de ces associations sont notamment constituées d'une participation annuelle de la collectivité compétente.

Dans le cadre de la signature du contrat enfance jeunesse (CEJ) 2014-2017, de la prolongation de celuici pour les années 2018-2021 et de la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2025 qui remplace dorénavant le CEJ, la communauté de communes s'engage au titre de sa compétence auprès de la Caf de l'Isère sur la durée de la convention.

Par délibération du 2 février 2023, le conseil communautaire a attribué un acompte de subvention de fonctionnement 2023 aux associations délégataires de services PEEJ, correspondant à 50% de la subvention communautaire 2022.

Il appartient aujourd'hui au conseil communautaire de fixer les subventions de fonctionnement 2023.

## Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- CONSIDERANT les conventions d'objectifs et de moyens passées avec les associations gestionnaires de services « PEEJ » depuis le transfert de compétences,
- VU les budgets prévisionnels 2023 de ces associations et le bilan du dialogue de gestion réalisé avec chacune,



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°23-042 Reçu en préfecture le 07/04/2023 **COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE**

Envoyé en préfecture le 07/04/2023

Publié le

ID: 038-243801255-20230406-D23\_042-DE

D'ATTRIBUER les subventions de fonctionnement listées au tableau récapitulatif suivant, conformément aux crédits inscrits au budget primitif 2022 :

Structures	Pour mémoire Subventions accordées en 2022 en €	Acompte de 50% au titre de 2023 en €	Subventions proposées en 2023 en €
Familles rurales - Saint-Georges-d 'Espéranche /Charantonnay	83 638	41 819	152 866
Multi accueil - les Bisounours	12 260	6 130	51 115
Relais Petite Enfance Les Petites Frimousses	9 938	4 969	22 751
ALSH 3/14 ans – 1 MAX de Loisirs	61 440	30 720	79 000
Centre social et Culturel Heyrieux	175 437	87 718	231 247
Multi accueil - Les Petits Malins	95 654	47 827	123 163
Relais Petite Enfance Colins Collines	12 961	6 480	17 287
ALSH enfants (séjours compris)- Les Trouve Tout	24 496	12 248	42 934
ALSH Ados	31 226	15 613	28 827
SEJOURS Ados	11 100	5 550	19 036
Les Loustiques – Diémoz	0	0	0
Multi-Accueil – Les Loustiques	0	0	0
ALSH - DIEMOZ	3 066	1 533	5 000
ALSH – Familles Rurales de l'Isère	3 066	1 533	5 000

D'AUTORISER le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	
Turajunt	tonita	